Envoyé en préfecture le 18/04/2026
Reçu en préfecture le 18/04/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20260320-2003202600801-DE

Nombre de membres afférents au CM : 19
En exercice : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
Date de convocation : 16 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUNEVENTER
SEANCE DU 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ABALAIN, Maire.

Présents : Jean-Luc ABALAIN, Marie-France POULIQUEN, Romain RIOU, Claudie CANN, Olivier GEFFROY, Marie-Hélène QUEGUINER, Stéphane ROZEC, Béatrice MENEZ, Cédric BELLEC, Nadia COAT, Matthieu HARSCOAT, Cécile HOARAU, Claude PAUGAM, Hélène ROZEC, Mikaël CARIOU, Catherine APPERE, Gérard SALAUN, Valérie OLLIVIER, Maxime MANTAUX

Secrétaire de séance : Romain RIOU

DELIBERATION n° 20032026m008

OBJET **: Délibération portant désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale**

Le CCAS est composé du Maire qui est président de droit, de membres élus par le conseil municipal et d'autant de membres extérieurs nommés par le maire (maximum 8 élus et 8 extérieurs).

Missions : le CCAS se réunit au moins 4 fois par an et gère son propre budget. Il vote et vise également le budget de l'ALSH intercommunal qui regroupe les communes de Plounéventer, St Servais et St Derrien.
Le CCAS est propriétaire du salon de coiffure et du logement social situé au-dessus et perçoit donc les loyers. Le CCAS organise tous les ans le repas des ainés et rend visite à ceux qui ne peuvent pas se déplacer (maladie, maison de retraite). Il gère également les demandes d'aides, de secours d'urgence, de prêts d'honneur.
Il participe à la bonne organisation des séances de théâtre en faveur d'une association caritative
Les membres du CCAS récoltent les dons en faveur de la Banque Alimentaire dans les supermarchés landivisiens.

Envoyé en préfecture le 18/04/2026
Reçu en préfecture le 18/04/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20260320-2003202600801-DE

Le conseil municipal décide de composer le CCAS, outre le Président, Jean-Luc ABALAIN, de six membres élus au sein de l'assemblée et de six membres extérieurs qui seront nommés par arrêté du maire.

Sont élus au CCAS : Claude PAUGAM, Marie-Hélène QUEGUINER, Valérie OLLIVIER, Nadia COAT, Béatrice MENEZ et Catherine APPERE.

Le Maire,

Jean-Luc ABALAIN

Le secrétaire de séance,

Romain RIOU

ACTE RENDU EXECUTOIRE
Compte tenu de
La publication le
La transmission au contrôle de légalité le